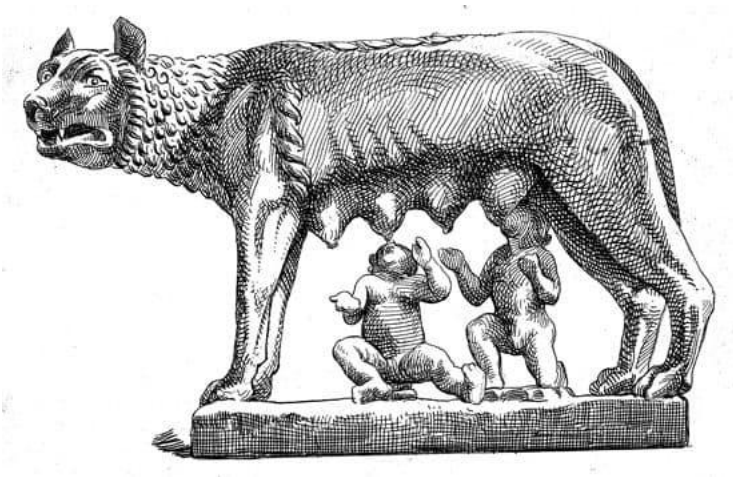
RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION L.C.A.

Académies de Paris / Créteil / Versailles

Session 2026



Rédigé, pour le jury, par Audrey Zappulla, IA-IPR de Lettres, académie de Créteil

I. ASPECTS ORGANISATIONNELS

1. Rappel du calendrier

Cette session 2026 de la certification L.C.A., inscrite dans le calendrier de toutes les certifications complémentaires, s'est tenue le 15 avril 2026.

2. La composition du jury

Arnaud Aizier, IA-IPR de Lettres, académie de Paris

Stéphanie Dubarry, professeure de Lettres classiques, collège Louis Pasteur, Villejuif, académie de Créteil

Patricia Cochet-Terrasson, professeure de Lettres classiques, académie de Versailles

Emilie Nguyen, IA-IPR de Lettres, académie de Versailles

Rozenn Bouglet, chargée de mission d'inspection en Lettres, académie de Créteil

Judith Josse-Lafon, IA-IPR de Lettres, académie de Versailles

Nathalie Berland Galand, professeure de Lettres classiques, lycée Maurice Ravel, Paris

Audrey Zappulla, IA-IPR, académie de Créteil

II. LES CANDIDATS

La session 2026 compte 25 candidats dans la répartition des épreuves. Le relevé des résultats transmis comporte 24 candidats ; une candidate mentionnée dans la répartition des épreuves ne figure pas dans le relevé de résultats communiqué. Les données chiffrées ci-dessous sont donc établies à partir des résultats renseignés, avec cette réserve.

La répartition des épreuves fait apparaître 28 candidatures pour 25 candidats, certains candidats présentant deux options. Le relevé des résultats transmis comporte 28 candidatures renseignées.

1. Répartition par académie

	Candidatures	Candidats présents	Candidats admis
Créteil-Paris-Versailles	28	20	15
Créteil	14	10	7
Paris	0	0	0
Versailles	14	10	8

Si les candidats ayant rendu un dossier conforme ne se présentent pas tous aux épreuves, nous ne pouvons que constater la reproduction d'un phénomène apparu il y deux ans : **l'écart important entre le nombre de candidatures et celui de dossiers retenus.**

Ainsi, d'une part, le jury est sensible à la motivation des candidats dans la mesure où ceux qui ont fait l'effort de produire un dossier se présentent à l'épreuve, mais il regrette le nombre de candidatures aux dossiers non conformes qui, pour leur part, mettent au jour une insuffisante appropriation des attendus de la certification.

Aussi, le jury demande-t-il aux candidats de respecter la note de service : **le dossier du candidat doit comporter la page de garde qui se trouve sur le site du siec ; il ne peut excéder 5 pages dont une consacrée au curriculum vitae, à laquelle s'ajoutera la proposition pédagogique ; en revanche, il est possible pour cette session 2026 seulement de verser autant d'annexes, notamment pédagogiques, que l'on souhaite. En revanche, pour la session 2027, il ne sera plus possible de faire figurer des annexes.**

Par ailleurs, le jury se réjouit de la qualité de la partie pédagogique de nombre de dossiers. C'est pourquoi, il souhaite encourager vivement les candidats à poursuivre ainsi, et à se sentir parfaitement légitimes pour l'épreuve orale.

III. LES RESULTATS

1. Les admis

Le relevé des résultats transmis fait apparaître 15 candidats admis parmi les 20 candidats présents dont le résultat est renseigné, soit un taux de réussite de 75 %.

Les résultats renseignés font apparaître 14 admissions en latin et 1 admission en grec.

2.Les moyennes

	Moyenne générale	Moyenne option latin	Moyenne option grec
Session 2026	13,36	13,50	12,00
Session 2025	14,53	14,21	15
Session 2024	11,75	11,75	néant
Session 2023	11,53	12,53	5
Session 2022	9,74	9,93	9

.

3. Situation des candidats refusés aux sessions précédentes

Le relevé 2026 transmis ne révèle pas de réinscriptions de candidats qui se seraient présentés aux sessions précédentes.

Cet observable indique que les candidats qui ont obtenu une note proche de la moyenne lors de sessions précédentes ne sont pas revenus ; le jury les encourage pourtant vivement à le faire après s'être attachés à parfaire leurs connaissances

linguistiques et/ou leur approche didactique des langues anciennes ; en effet dans ces conditions ils peuvent présenter à nouveau la certification avec sérénité.

Dans la perspective d'une nouvelle candidature, il parait judicieux d'amender son dossier et sa présentation pour montrer une meilleure perception des enjeux et des méthodes de l'enseignement des langues anciennes au collège et au lycée.

4. Analyse de l'ensemble des résultats :

Pour la session 2026, les résultats renseignés font apparaître une majorité de candidats admis parmi les présents.

Les notes renseignées s'échelonnent de 6 à 20/20. Elles montrent que toute l'échelle des notes a été utilisée avec plusieurs résultats inférieurs à la moyenne et plusieurs notes élevées, ce notamment pour valoriser des candidatures solides sur les plans disciplinaire, pédagogique, didactique, et réflexif.

En effet, le jury constate que **les candidats présents ont dans l'ensemble bien réussi** ; aussi félicite-t-il et remercie-t-il chaleureusement les candidats qui ont proposé un dossier robuste, et ont su faire preuve à l'oral de questionnements professionnels authentiques sur l'enseignement des LCA. Ces entretiens fructueux constituent pour le jury une promesse féconde pour les sessions à venir.

Quant aux candidats qui ont obtenu des notes inférieures à la moyenne, le jury les invite à mieux travailler la préparation linguistique, culturelle et didactique de la certification.

IV. OBSERVATIONS ET CONSEILS DU JURY

Le jury rappelle que l'inscription à la certification s'effectue sur le portail du SIEC au mois d'octobre en général ; cette inscription est obligatoire. L'inscription à des formations académiques, si elle est recommandée, n'est pas imposée par le cadre réglementaire. Les candidats doivent envoyer un dossier conforme au SIEC à l'automne. Ils sont convoqués pour faire un oral certificatif (exposé suivi d'un entretien avec le jury) au mois d'avril. Les résultats sont ensuite publiés par le SIEC.

1. Dossier

Le dossier n'est pas évalué. Cependant le jury attend que :

. le dossier soit conforme au plan administratif ;

. le dossier explicite les motivations du candidat à passer la certification, qu'elles relèvent du contexte de l'établissement où le professeur enseigne (prendre en charge les heures de LCA), de l'envie de donner un second souffle à sa carrière en envisageant d'enseigner les LCA dans un autre établissement, ou encore de l'otium, c'est-à-dire d'un loisir studieux consacré aux humanités classiques et à leur didactique ;

. **le dossier comporte une véritable séquence de LCA**, construite si possible en fonction d'un projet d'apprentissage, et **qui précise la classe et l'objet d'étude à laquelle cette séquence est destinée, les modalités de travail pour chaque séance envisagée, d'au moins un texte en langue originale, c'est-à-dire en latin ou en grec, ainsi qu'une proposition d'évaluation**. Le jury souhaite être très clair sur le fait qu'il n'attend pas la séquence idéale, mais une séquence construite avec une véritable réflexion didactique, donc une séquence qui propose des activités pédagogiques adaptées, et non des projets par trop ambitieux ou démesurés ; le jury attend que la séquence soit réalisable, et non originale à toute force.

Par ailleurs, le jury comprend très bien la variété des situations des candidats : ces derniers peuvent déjà enseigner les LCA, et donc expérimenter la séquence présentée, alors que d'autres ne se sont jamais vus confiés de classe de latin ou de grec. Cette variété des expériences professionnelles est prise en compte, et ne pénalise pas les candidats. L'attente du jury est en effet très claire : on s'attend à lire, puis à avoir un entretien sur une proposition **pédagogique sincère authentique et réaliste**.

Par ailleurs, le jury apprécie que :

- figure une réflexion sur la place de l'image en cours de LCA, à savoir que la dimension illustrative de cette dernière soit minorée au profit d'une proposition iconographique riche de possibles didactiques tels que l'entrée dans la compréhension du texte latin ou grec ;

- soient présentes, en édition bilingue quand cela est pertinent, conformément aux recommandations du *vademecum,* ou sans traduction quand cela se justifie, des références à des textes authentiques en nombre suffisant, montrant ainsi une bonne perception de leur place dans l'enseignement des L.C.A. (une séquence ne saurait être construite autour d'un seul court extrait, pas davantage qu'une séquence ne peut se réduire à une anthologie de textes) ; il faut donc que soient précisées exactement les références des textes, œuvres et documents (selon les cas, titre, auteur, traducteur, date d'écriture ou de création, date d'édition, matériaux, dimensions, lieu de fouilles, lieu de conservation...) ;

- figurent, les témoignages (relevés de notes obtenues en C.P.G.E., à l'université ou aux concours par exemple) d'un enseignement du latin et/ou du grec suivi dans le supérieur.

Il est de bonne politique également de soigner la présentation du dossier, par lequel le candidat établit le premier contact avec le jury. Une attention toute particulière doit être prêtée à l'expression française ; de même, les erreurs de langue latine et/ou grecque ne disposent pas favorablement le jury.

Par ailleurs, pour faciliter l'entretien, il est conseillé aux candidats de numéroter les pages du dossier.

Nous invitons les candidats souhaitant préparer la session 2027 à bien prendre en compte les points de vigilance pour la session 2027 qui figurent à la fin de ce rapport.

2. Exposé

L’exposé dure **dix minutes au maximum**.

Il ne convient ni de répéter le contenu du dossier, que le jury a lu, ni de consacrer un temps disproportionné au rappel du parcours et des motivations, pour disposer du temps suffisant à la présentation du projet d’enseignement.

Ce projet gagne à :

- s’inscrire dans une durée réaliste et dans une progression annuelle pour un niveau identifié ;

- être organisé autour d’une problématique stimulante, qui favorise l’engagement de l’élève ;

- viser un ou deux objectifs d’apprentissages clairement définis, l’enjeu didactique étant d’éviter la multiplicité pléthorique des compétences à acquérir ;

- déplier les différents domaines de l’enseignement des L.C.A. (langue, culture, civilisation, histoire, littérature...), et tenter de les articuler entre eux de façon réaliste ;

- si possible, faire le lien avec le cours de français (préciser les compétences que convoque le cours de LCA transférables à l’enseignement des Lettres) ;

- expliciter la finalité anthropologique de la séquence ;

- envisager les modalités d’évaluation.

Le jury apprécie que l'exposé soit rigoureux dans sa construction, riche et exact dans ses contenus, vivant et authentique dans sa présentation, ce qui implique une préparation sérieuse mais exclut la lecture de notes ou la récitation d'un propos appris par cœur. Cependant, **le candidat ne doit pas se sentir intimidé par des exigences disproportionnées** qui, en réalité, n'existent pas ; **l'idée est que le candidat fasse état de son projet de séquence de façon claire et réfléchie.** En ce sens, les points évoqués ci-dessus constituent des pistes fécondes pour construire l'exposé.

Par ailleurs, le jury attend de professeurs en exercice une expression soutenue, qui n'autorise ni les familiarités ni les approximations.

L'usage des manuels mérite une mise au point : comme toutes les autres ressources à disposition, ils doivent être utilisés avec discernement ; le professeur doit être en capacité de s'en affranchir pour les mettre au service du projet d'enseignement particulier qu'il souhaite conduire avec sa classe.

3. Entretien

L'échange avec le jury dure **vingt minutes au maximum** par option (soit quarante minutes au maximum quand le candidat présente les deux options).

Le candidat peut disposer d'un exemplaire du dossier, tel qu'il a été transmis au jury, c'est-à-dire sans aucune annotation. Aucun autre document n'est autorisé.

Le jury veut d'abord saluer la motivation des candidats, dont certains promeuvent avec enthousiasme les L.C.A. et portent réellement les enseignements dans leurs établissements.

Ce temps doit permettre un échange authentique avec le jury. Aux questions relatives aux connaissances disciplinaires (langue, histoire, littérature), des réponses précises sont, bien sûr, attendues du candidat. Dans cette perspective, le jury souhaite être très clair dans ses attentes : **on demandera au candidat de traduire une partie de l'un des textes présentés.** L'enjeu de cet exercice de traduction groupes de mots par groupes de mots est d'évaluer la capacité du candidat à identifier la correspondance entre les segments de la phrase latine ou grecque et leur traduction littérale, ainsi qu'à manifester une compréhension de la structure de la phrase latine ou grecque où l'identification des formes verbales est fondamentale. Afin de réussir cette épreuve, le jury conseille fermement aux

candidats de s'entrainer régulièrement à cet exercice dit de « petit latin » ou de « petit grec » qui permet une réelle appropriation des syntaxes latine et grecque.

Par ailleurs, d'autres questions, plus ouvertes, seront pour le candidat l'occasion d'entrer dans un **dialogue didactique** et de justifier ses choix - on peut par exemple interroger un candidat sur le lien entre le contenu de l'évaluation de fin de séquence et les apprentissages proposés-. Dans cette perspective, le jury a valorisé les candidats qui se sont montrés capables d'une analyse réflexive de leurs propositions, c'est-à-dire qui se sont engagés dans leur réponse après avoir su écouter les questions du jury (on pense ici aux propositions d'une candidate sur l'étude d'une œuvre intégrale qui, si elles demeuraient inabouties, témoignaient en revanche d'une volonté authentique de réfléchir avec le jury).

Le jury ne demandera pas une récitation des programmes de LCA, mais une analyse de l'organisation des enseignements et de leur finalité.

Le jury n'attribue pas une note reposant sur des critères disjoints les uns des autres, mais évalue le projet candidat dans son ensemble : ses connaissances du latin ou du grec, son analyse des programmes et des modalités de mise en œuvre didactique, sa perception de la classe et des élèves, sa capacité à échanger avec le jury.

4. Points de vigilance

- L'enseignement des L.C.A. est un enseignement de langue fondé d'abord sur des textes littéraires, qui ne sauraient être traités uniquement comme des documents ou encore des « supports », mais qui au contraire doivent être inscrits dans une histoire littéraire et présentés dans leur spécificité et leur littérarité.

- L'enseignement des L.C.A. nécessite des connaissances linguistiques dans la langue ancienne présentée, mais également en français. C'est pourquoi, le jury recommande aux candidats la fréquentation régulière d'une grammaire du français.

- **Les candidats ayant suivi une formation académique à la certification cernent mieux les enjeux et les attentes de la certification LCA** ; il est donc recommandé aux candidats de **suivre une formation** en amont de l'examen ; on pense ici aux stages inscrits aux plans académiques de formation. On conseille également aux candidats d'avoir observé au moins un cours de LCA, et d'avoir échangé avec un collègue de Lettres classiques.

- Les candidats venant d'une discipline autre que les Lettres doivent faire ce pas de côté pédagogique et didactique de ne pas présenter un projet qui illustre leur discipline, mais s'acculturer à l'esprit des programmes de LCA, et aux compétences que ces derniers permettent de développer.

CONCLUSION

- Cette septième session de la certification L.C.A. met au jour un point de vigilance important si l'on observe l'écart entre le nombre d'inscrits et le nombre de candidatures recevables. **C'est pourquoi, le jury demande aux candidats non seulement de veiller à la conformité administrative de leur dossier, mais également de penser et construire avec minutie le volet pédagogique du dossier, qui doit comporter un projet de séquence comprenant des textes authentiques et non une vague proposition peu réaliste.**

- La certification L.C.A. ne peut être obtenue sur la base exclusive de la motivation à enseigner les langues anciennes, pas davantage qu'elle ne légitime une situation où le candidat enseignant les L.C.A. validerait de façon automatique son expérience professionnelle. Pour autant, la certification n'est pas un exercice aux attentes démesurées : elle valide des connaissances linguistiques et culturelles adossées à un projet pédagogique adapté à la réalité de la classe, projet qui révèle à la fois une connaissance des programmes comme des modalités d'enseignement en L.C.A. C'est la raison pour laquelle **le jury encourage fortement chaque candidature murie, mue par une appétence sincère pour l'enseignement des langues anciennes, et construite grâce à un authentique parcours de formation.**

V. BIBLIOGRAPHIE

Nous signalons quelques ressources utiles, classées en quatre ensembles :

1. Certification complémentaire

- Note de service du 19/10/2004 sur l'attribution d'une mention complémentaire
http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm

- Note de service du 19 mars 2018 créant la certification L.C.A.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432

- Vademecum à l'usage des candidats
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_9 62343.pdf

2. Programmes

- Programmes du collège
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99531

- Programmes du lycée (enseignement optionnel de L.C.A. et enseignement de spécialité de L.L.C.A)

https://eduscol.education.fr/cid144093/lca-bac-2022.html#lien1

3. Ressources pour l'enseignement

- Les pages « L.C.A. » sur le site Éduscol :

  - pour les programmes du cycle 4

    https://eduscol.education.fr/275/langues-et-cultures-de-l-antiquite-cycle-4

  - pour les programmes de lycée

    https://eduscol.education.fr/1696/programmes-et-ressources-en-langues-et-cultures-de-l-antiquite-voie-gt

- La Maison numérique des humanités, site Odysseum :https://eduscol.education.fr/odysseum/

4 . Mises en perspective didactique

ARMAND, Anne. *Didactique des langues anciennes.* Paris : Bertrand Lacoste (Parcours didactiques). 1997.

AUGÉ, Dominique. *Refonder les langues anciennes : le défi de la lecture.* Grenoble : ELLUG (Didaskein), 2015.

CHARTRAND, Suzanne-G (dir). *Mieux enseigner la grammaire au primaire et au secondaire. Pistes didactiques et activités pour la classe.* Montréal : Éditions du Renouveau Pédagogique. 2016.

DAUNAY, Bertrand, SUFFYS, Séverine (dir). *Apprentissages des langues anciennes, collège et lycée.* Lille : Centre régional de Documentation pédagogique du Nord-Pas-de-Calais, 1997.

FORT, Ludovic, « Fondement- lire le latin et le grec aujourd'hui ». Dans « Langues et cultures de l'Antiquité, Langues anciennes/Langues modernes « Lire le latin et le grec aujourd'hui ». Dans MENJVA/DGESCO : Éduscol, Ressources pour le collège et le lycée général. Octobre 2013.

POINT DE VIGILANCE – SESSION 2027

À compter de la session 2027, les candidats devront respecter strictement le format prévu pour le rapport : celui-ci devra être rédigé à la suite de la page de garde, sur les cinq pages suivantes, conformément à la note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019.

Le rapport devra comporter :

- une page consacrée à la présentation du parcours du candidat qui peut prendre la forme d'un C.V. détaillé ;
- une page de document(s) attestant d'un niveau de compétence (diplôme, relevé de notes, attestation de stage, etc.) ;
- trois pages présentant un projet pédagogique articulant langue et culture antiques et comportant des objectifs clairs :
  - soit une séquence raisonnablement détaillée ;
  - soit une séance détaillée prenant place dans une séquence dont le candidat indiquera seulement les grandes lignes.

Dans ces 3 pages seules les références précises des textes travaillés sont attendues (ex. : Ovide, *Héroïdes*, VII, v. 1 – 30 ; Aristophane, *Les Nuées*, v. 1 – 41). Les textes eux-mêmes n'ont pas à figurer dans le rapport.

Le candidat veillera à adosser son projet de séquence à un thème ou à un objet d'étude du programme.

Le respect du format est impératif : absence de page de garde, longueur différente de cinq pages ou contenu incomplet entraînera la suppression de l'inscription à l'examen.
Le rapport devra être déposé au format PDF dans l'espace Cyclades (« mes justificatifs »). Des consignes complémentaires pourront être indiquées dans l'onglet inscription du site du SIEC.